

ACTUALITÉ
TONNELLERIE

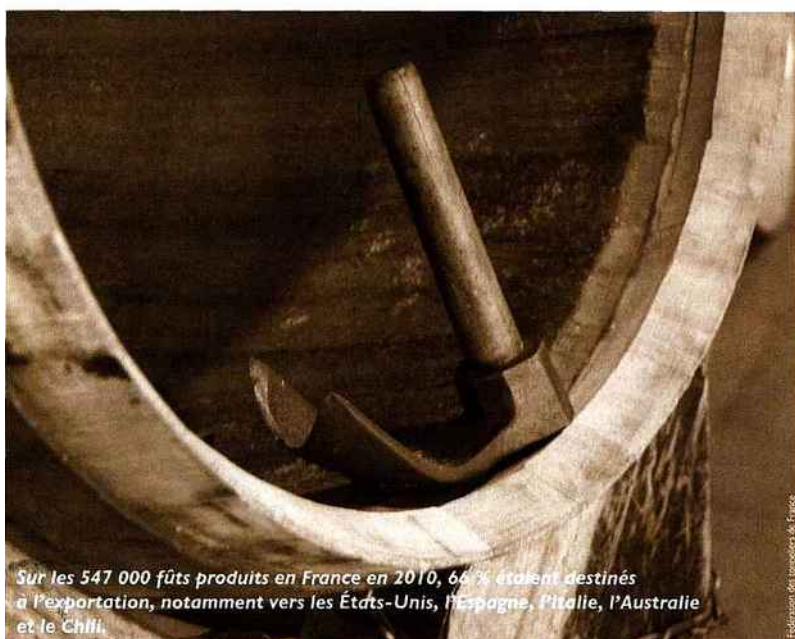
Les tonneliers français craignent la concurrence

Grande consommatrice de chêne de première qualité en France, la filière tonnellerie s'inquiète pour son avenir compte tenu de l'augmentation du prix de la matière première au cours des dernières années. Reconnu internationalement, le savoir-faire tonnelier hexagonal pourrait souffrir de son positionnement excessivement haut de gamme.

Il existe en France une soixantaine d'entreprises fabriquant des tonneaux pour le secteur viticole international, dont 45 font partie de la Fédération des tonneliers de France, présidée par Jean-Luc Sylvain. La Fédération représente 1 500 salariés environ, un chiffre d'affaires en 2010 de 334 millions d'euros et 547 000 fûts produits par an dont 66 % sont exportés logiquement dans les pays qui possèdent de belles filières viticoles, soit les États-Unis, l'Espagne, l'Italie, l'Australie et le Chili. La tonnellerie est une des rares branches à afficher positif dans la balance du commerce extérieur de la filière bois. Elle est au demeurant une très grande consommatrice de chêne. « Nous représentons incontestablement le premier débouché pour le chêne français », note Nicolas Tarteret, président de la commission merrains de la Fédération. C'est-à-dire 250 000 m³ de grumes de merrain par an, soit un peu moins de 10 % de la récolte totale de chêne en France. « Il faut savoir que les tonneaux sont réalisés à 99 % en chêne. Le reste est fabriqué en acacia, mais le rendu n'est pas le même, l'atout principal du chêne dans le domaine du vin étant de posséder des tanins très subtils », continue-t-il. Et c'est logiquement l'ONF qui est le fournisseur principal de cette filière non négligeable : « le bois que nous achetons provient à 70 % de forêts communales et domaniales. L'ONF est donc en situation de monopole. »

Du fil à retordre

Au cours de cette dernière année, la Fédération a eu, c'est le moins qu'on puisse dire, du fil à retordre avec ce fournisseur. « Je voudrais insister tout de même sur le fait que la Fédération est très respectueuse du travail mené par l'ONF. Nous partageons d'ailleurs un même intérêt qui est celui de valoriser le chêne français », précise Nicolas Tarteret. Le différend concerne bien entendu



Sur les 547 000 fûts produits en France en 2010, 66 % étaient destinés à l'exportation, notamment vers les États-Unis, l'Espagne, l'Italie, l'Australie et le Chili.

Fédération des tonneliers de France

les prix pratiqués par l'Office. Car si le chiffre d'affaires de la filière tonnellerie s'est maintenu en 2010 par rapport à l'année précédente, en parts de marché, la tonnellerie française perd sensiblement du terrain face à ses concurrents en provenance de l'Amérique du Nord et des pays de l'Est. « Le produit proposé par nos concurrents n'est pas pareil, la qualité n'est pas la même mais le chêne français est deux fois plus cher. » Selon la Fédération, ce prix élevé de la matière première est dû en très grande partie au fait que l'ONF vend de plus en plus de bois façonnés, plutôt que des bois sur pied. Une étape de transformation du bois supplémentaire, voire deux, augmente logiquement le prix du bois. La messe est dite. « Nous étions habitués à avoir des ventes de bois sur pied, poursuit Nicolas Tarteret. Les bois façonnés ne nous conviennent pas entre autres car nous avons un problème de conservation du bois façonné sur arrosage, or le dernier rapport Gaymard [président de l'ONF et auteur d'un rapport publié en 2010

sur les orientations politiques de l'Office, ndlr] donne une direction précaire concernant une augmentation de 60 % dans les années à venir de la vente des bois façonnés. » Une orientation certes imprécise mais qui marque clairement la volonté de l'ONF d'aller de plus en plus vers des bois façonnés et qui a mis la Fédération en colère d'autant plus que celle-ci n'a pas été consultée lors de l'élaboration du rapport.

Une collaboration nécessaire avec l'ONF

La Fédération craint en réalité que cette hausse de prix et cette tendance de l'ONF à vendre des bois façonnés se traduisent par deux phénomènes opposés. « Nous craignons d'une part que les bois façonnés partent à de meilleurs prix à l'exportation et d'autre part que les clients se tournent vers d'autres tonneliers si les prix continuent à augmenter », souligne Nicolas Tarteret. Un mouvement inverse à celui subi par la filière au cours des

années 1980 et au début des années 1990 : « À cette époque la filière tonnellerie française s'est tellement développée que les Français étaient parfois obligés d'acheter du chêne dans des tonnellerie limitrophes à la France. » Aujourd'hui la situation est sensiblement différente : les tensions sont évidentes, certaines entreprises pourraient par ailleurs avoir la tentation de délocaliser avec ce que cela entraînerait comme perte d'emplois en France. « Mais nous restons unis pour l'instant, insiste Nicolas Tarteret. De fait, une grande partie des tonnellerie ont intégré la filière merranderie. » Fils de scieurs et aujourd'hui à la tête de l'entreprise NT Bois qui produit 12 000 fûts par an, Nicolas Tarteret connaît très bien son sujet. « NT Bois est une entreprise de taille moyenne dans la filière. Nous avons suivi les évolutions du marché qui a connu sa première crise en 2001 après la tempête et sa deuxième crise en 2009. » La sonnette d'alarme a été tirée plusieurs fois cette année, reste à espérer que l'ONF l'entende. « Nous comprenons que l'ONF ait aussi des objectifs d'équilibre mais il est absolument nécessaire que nous collaborions ensemble et que la Fédération soit reconnue comme un interlocuteur important. »

Un savoir-faire à préserver

Les tonneliers de France ont conscience de travailler avec du chêne de première qualité. De fait, ils soulignent souvent l'importance de leur savoir-faire. « Nous travaillons avec de beaux sujets qu'on garde 200 ans. Il s'agit d'un métier noble fait en France. » Pour le préserver, d'autres sujets, outre les prix, occupent aujourd'hui la filière, « notamment la traçabilité qui nous est demandée de plus en plus par nos clients ». Or la traçabilité concerne deux points : la provenance des bois et le savoir-faire dans l'étape de la fabrication. « Nous utilisons de plus en plus de chêne PEFC », explique Nicolas Tarteret. Un forum sur la traçabilité a d'ailleurs été organisé l'année dernière au FCBA Bordeaux qui a connu un grand succès. Sans compter que deux marques FCBA ont été mises en place : « CTB fût de tradition française » et plus récemment « CTB merrains ». Preuve de l'importance prêtée à la traçabilité, les premiers fûts « carbone neutre » lancés par l'entreprise Seguin Moreau, qui ont aussitôt séduit les viticulteurs australiens et néo-zélandais. Un

exemple parmi tant d'autres. Enfin, à l'occasion de leur dernière assemblée générale tenue avant l'été, les tonneliers de France sont revenus sur l'ensemble des sujets qui les mobilisent. Parmi ceux-ci, la mise au point de procédures internes pour éradiquer la contamination par le TCA (composés haloanisoles), à laquelle ils

travaillent depuis plusieurs années, et l'éti-quetage du gluten ou encore la participation active au mouvement de la filière vin contre le projet de la Commission européenne d'interdire l'utilisation du dioxyde de soufre comme désinfectant des tonneaux. Un vaste champ d'action. ■

Alice Heras

À savoir

La fabrication d'un fût ou d'une barrique de vin n'entraîne pas de traitement particulier au niveau du bois. Mais il faut cependant que le produit sèche deux ans à l'air libre. Par ailleurs, le remplacement du fût se fera tous les quatre ou cinq ans si l'on cherche à avoir un vin plutôt boisé de type bordeaux et beaucoup moins souvent lorsqu'il s'agit d'obtenir, par exemple, un pinot noir d'Alsace. Les tonneliers prodiguent souvent leurs conseils et leur expertise aux producteurs en fonction du résultat que ces derniers souhaitent obtenir. Il s'agit pour ainsi dire d'un partenariat entre les uns et les autres et un bon vin est souvent le résultat d'une collaboration fructueuse.

Un nouvel acteur bois-vin

L'entreprise Oenowood International a été créée en mai dernier à Cognac par Alban Petiteaux, ex-directeur commercial de la tonnellerie Seguin Moreau, et François Parthon de Von, ex-responsable achats filière bois de Seguin Moreau. Elle a pour principales activités l'expertise technique, le conseil stratégique et la proposition de solutions innovantes et performantes dans le domaine de l'utilisation du bois de chêne sous toutes ses formes, c'est-à-dire de la matière brute (grumes, merrains, sciages, avivés) ou élaborée (barriques, cuves, copeaux, poudres, tains, etc). Par ailleurs, l'entreprise distribue en exclusivité des cuves Flex Cube micro-poreuses de Flextank International sur la moitié Nord de la France et de l'Europe.



François Parthon de Von et Alban Petiteaux, co-fondateurs de la société Oenowood International.